

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 12/12/2017	Dossier complet le : 	N° d'enregistrement : 2017-ARA-DP-00919

1. Intitulé du projet
Extension et restructuration d'un ensemble commercial à MABLY (département de la LOIRE)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie n°39 "Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de ZAC"	Extension du centre commercial Carrefour existant de Mably (42). Création d'une surface de plancher de 3 501 m ² sur le site du centre commercial sur un terrain d'assiette de 99 025 m ² .
Catégorie n°41 "Aires de stationnement ouvertes au public"	Création de 220 places de stationnement en compensation de 234 places supprimées à l'emplacement de la moyenne surface Intersport créée.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune de Mably au Nord de Roanne, dans le quartier à forte dominante commerciale de la demi-lieue. Le tènement est bordé par la RN 7 ce qui en fait un emplacement commercial privilégié. L'accès se fait par la rue Jean de la Fontaine à l'Ouest pour rejoindre la RN 7 et à l'Est pour rejoindre la rue Pierre Corneille. Au Sud du tènement, la petite rue Anatole France, en simple sens, permet de rejoindre le quartier d'habitation des sables. Le centre commercial carrefour Mably est composé d'un hypermarché carrefour, d'une vingtaine de boutiques, d'une cafétéria et d'un Kiabi. Sur le même tènement mais avec un accès différencié se tient une grande surface de bricolage sous enseigne Castorama. Le projet propose la création d'une nouvelle coque pour l'enseigne Intersport déjà présente dans la galerie mais qui souhaite s'agrandir afin d'offrir toute la palette de son offre dans un magasin plus accueillant et à l'aménagement au dernier concept. L'ancienne coque Intersport sera restructurée pour agrandir le magasin Kiabi et créer une nouvelle moyenne surface ainsi qu'une boutique. Afin de compenser la suppression des places de parking à l'emplacement du futur Intersport, un nouveau parking dédié au personnel sera réalisé à l'Est du tènement. Les accès au site ne seront pas modifiés à l'occasion du projet. Le parking client existant sera accessible depuis l'avenue Jean de la Fontaine comme actuellement. Le parking personnel créé à l'Est sera accessible depuis la rue Anatole France (voie nouvelle de 20 ml environ). Des éléments techniques plus précis sont fournis en annexe 4.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de renforcer l'attractivité d'un site commercial historique de l'agglomération et de permettre à un commerçant, partenaire du centre commercial depuis longtemps, d'évoluer.

Aujourd'hui, la surface exploitée par Intersport n'est plus adaptée aux standards de l'enseigne en termes d'offre, de concept et de confort d'achat notamment.

Ce magasin d'une surface inadaptée et vieillissant ne permet plus d'offrir à la clientèle l'ensemble des univers et gammes de produits proposés par l'enseigne.

Son transfert sur le parking du centre commercial doit permettre donc de répondre aux besoins de la clientèle.

L'espace libéré par Intersport dans la galerie marchande sera recommercialisé en l'état.

Le demandeur est dans une logique de pérennisation de l'actif existant.

De plus, le projet visera une certification environnementale BREEAM niveau "Good".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux est prévu au second semestre 2018, pour une durée de 17 mois en 3 phases (y compris travaux d'aménagements de preneurs) :

- * création du parking "personnel",
- * création de la coque Intersport et aménagement des preneurs,
- * démolition et réaménagement des locaux précédemment occupés par Intersport dans la galerie marchande.

Concernant, le nouveau bâtiment Intersport, les fondations seront réalisées en premier lieu, puis le bâtiment sera construit, et mis hors d'eau hors d'air, avant d'engager les travaux d'aménagements intérieurs. Les travaux de réaménagement dans le bâtiment existant du centre commercial (surface libérée par Intersport) seront menés après ouverture de la nouvelle surface de vente d'Intersport. Pour les travaux affectant éventuellement la galerie marchande actuelle, ils pourront être effectués de nuit pour ne pas pénaliser les clients et les conditions d'exploitation des commerçants non concernés par le projet.

Les accès au centre commercial (parking et bâtiment existant) seront maintenus, sans perturbations particulières pour la clientèle et les fournisseurs.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet apportera peu de modifications au fonctionnement actuel du centre commercial avec des accès au site identique et un parking clients mutualisé pour le bâtiment Carrefour (y compris sa galerie marchande), le bâtiment Castorama et le nouveau bâtiment Intersport.

Le projet permettra la création d'un magasin Intersport de 2 705 m² de surface de vente (nouveau bâtiment), l'extension du magasin Kiabi et la création de deux cellules commerçantes dans les locaux précédemment exploités par Intersport dans la galerie marchande.

Le parking sera réduit au final de 16 places puisque sur les 234 places supprimées, seront recréées 208 places perméables pour le personnel du centre commercial implantées sur une friche rudérale, et 12 places pour la clientèle aux abords du nouveau bâtiment Intersport.

Des bandes végétales seront créées le long du bâtiment Intersport et le long du futur parking "personnel" (arbres de haute tige, massifs arbustifs, prairies fleuries).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une procédure de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette du centre commercial Carrefour de Mably ("tènement")	99 025 m ²
Surface de plancher du centre commercial existant	26 643 m ²
Surface de plancher supplémentaire liée à l'opération	3 501 m ²
Nombre de places de stationnement existantes (et supprimées par le projet d'extension)	1 294 places (234 places)
Nombre de places de stationnement créées (dont pour personnel du centre commercial)	220 places (dont 208 places perméables pour le personnel)
Surfaces d'espaces verts existants (et surfaces espaces verts avec projet d'extension)	19 805 m ² soit 20 % du tènement (14 292 m ² soit 17 % du tènement)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Centre commercial Carrefour
Rue Jean de la Fontaine
42300 MABLY

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 03' 58" E Lat. 46° 03' 58" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I "Bords de Loire de Roanne à Briennon" (Identifiant national : 820032333) recoupe le territoire communal de Mably mais pas le secteur concerné par le projet d'aménagement du centre commercial Carrefour (à plus de 2,5 km à l'Est du site). Il en est de même pour la ZNIEFF de type II "Ensemble fonctionnel du fleuve Loire et de ses annexes à l'aval du barrage de Villerest".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sur le centre commercial Carrefour ne se localise pas dans une zone humide répertoriée à l'inventaire des zones humides de la Loire.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Mably ne dispose pas à l'heure actuelle de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Toutefois, un PPRN inondation a été prescrit au niveau de cette commune et il est en cours d'élaboration. Notons qu'une demande d'examen au cas par cas a été déposée en 2017 auprès du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) -Autorité Environnementale. La décision de l'AE n'a pour l'heure pas encore été rendue.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les sites en Natura 2000 les plus proches se localisent nettement en retrait des secteurs concernés par le projet d'aménagement hydraulique et même du territoire communal (environ 10 km à l'Est et à l'Ouest).</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet au niveau du centre commercial Carrefour de Mably n'engendrera pas de prélèvement d'eau supplémentaire depuis le réseau AEP de l'agglomération et ne prévoit pas la mise en oeuvre d'un forage (prélèvement d'eau souterraine) dans la nappe.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de réelles excavations au niveau des surfaces concernées par le projet. Tant pour la construction du nouveau bâtiment Intersport que pour le parking dédié au personnel, les opérations de terrassement se limiteront à un simple décapage de surface pour permettre la mise en place des assises du bâtiment et de l'aire de stationnement. Les volumes de matériaux mis en jeu seront réduits et ces matériaux seront réutilisés sur site pour constituer le merlon végétalisé prévu en limite Est du parking "personnel" pour préserver la tranquillité des riverains.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension du centre commercial Carrefour de Mably s'étend sur un parking existant et d'une friche rudérale intégrés au site commercial. La construction du bâtiment Intersport entraînera la suppression de quelques arbres d'ornement qui seront replantés. L'état des lieux écologique du site est présenté en annexe 7. Le site est localisé en zone urbanisé et aucun corridor écologique n'y est répertorié.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le centre commercial Carrefour de Mably se localise en retrait du site Natura 2000 le plus proche, en l'occurrence, la ZSC FR8201765 "Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire" dont la limite se positionne à plus de 2,5 km à l'Est, sur le bassin versant de la Loire. Le projet n'est pas susceptibles d'avoir un impact sur un habitat et/ou une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place pour partie sur le parking existant du centre commercial Carrefour, et pour partie sur un espace en friches inclus dans le site Carrefour. Toutefois, il ne s'agit dans ce dernier cas, ni d'un espace naturel, ni d'un espace agricole ou forestier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet mais plus globalement l'agglomération de Roanne se trouve exposée au risque technologique de rupture du barrage de Villerest. En revanche, il est retraits des périmètres de type SEVESO et des axes de transports de matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est hors des zones inondables vis-à-vis des crues de l'Oudan, et de la Loire (nettement plus éloignée). Il se trouve en zone de sismicité 2 (faible) et en zone d'aléa faible au risque de retrait gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans occasionner de trafics supplémentaires significatifs, des modifications sont à attendre au niveau des déplacements au sein du parking du centre commercial puisqu'un transfert de places de stationnement sera opéré de l'angle Nord-Ouest du site vers son angle Sud-Est, pour permettre l'implantation du nouveau bâtiment Intersport (cf. étude de circulation jointe en annexe 9). D'autre part, un parking perméable spécifique sera destiné au personnel.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une protection en bordure Est du nouveau parking "personnel" sera mise en place pour préserver la tranquillité des riverains.

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des émissions lumineuses supplémentaires, liées à la mise en place de l'éclairage extérieur au niveau du nouveau parking destiné au personnel du centre commercial, à l'angle Sud-Est du site actuellement occupé par un espace en friches. Une modification est également à attendre au droit du nouveau bâtiment Intersport (enseignes lumineuses). Notons toutefois qu'une gestion informatique centralisée comme en situation actuelle permettra de gérer ces éclairages et d'automatiser la coupure de l'éclairage sur le site du centre commercial à 22 h.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera un flux d'eaux pluviales supplémentaire du fait uniquement de la création de la voirie associé au parking réservé au personnel du centre commercial Carrefour (environ 2 460 m ²) sur une emprise actuellement perméable, les stationnements étant eux traités en evergreen (surface perméable). Des noues seront mis en place afin de ne pas perturber significativement l'alimentation de la nappe et les conditions hydrologiques de l'Oudan, milieu récepteur de surface le plus proche - cf. annexe 4.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'effluents supplémentaires significatives par rapport à la situation actuelle au niveau du centre commercial Carrefour raccordé via le réseau d'assainissement collectif à la station d'épuration de l'agglomération de Roanne disposant d'une capacité de traitement d'environ 142 000 Equivalents-Habitants (EH).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas la production significative de déchets supplémentaires par rapport à la situation actuelle sur site commercial Carrefour. Ceux-ci resteront collectés, triés et gérés par des prestataires qualifiés en lien direct avec Carrefour.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notons que dans le PLU de la commune de Mably, est intégrée une OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation), visant notamment à une requalification du paysage et des perceptions du secteur des Buttes (site du centre commercial Carrefour) - cf. annexe 8 relative à la compatibilité du projet par rapport à cet OAP. Par ailleurs, le projet reste localisé sur les emprises du centre commercial, hors de tout périmètre de protection de monuments historiques et/ou de sites, et ne présentant pas de sensibilité particulière d'un point de vue archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne pour partie une surface de parking existant et un espace en friches ; sachant toutefois que le nombre de places de stationnement devrait être globalement conservé. En tout état de cause, il n'engendre pas de modifications sur les activités agricoles, sylvicoles, mais modifie l'agencement des différents éléments du centre commercial Carrefour pour en améliorer l'agencement, les conditions d'exploitation et donc le service proposé à la clientèle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation des sites internet de la Préfecture de la Loire pour les dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, de la DREAL ARA et de la CGEDD pour les projets ayant fait l'objet d'une étude d'impact avec avis de l'Autorité Environnementale, il apparaît qu'aucun projet connu au sens de l'article R.122-5 du Code de l'Environnement n'est répertorié en périphérie proche du projet et/ou n'est susceptible d'avoir des incidences cumulées avec le projet au niveau du centre commercial Carrefour.

Les projets identifiés étaient :

- * l'aménagement d'une véloroute Voie Verte au Nord du département de la Loire passant à plus de 2 km à l'Est du centre commercial (avis n° 2016-084P2621 du 3 juin 2016) ;
- * l'extension du site Buitex Recyclage SAS - activité à base de fibres de bois- sur la commune de Mably passant à plus de 2 km à l'Est du centre commercial (avis Avis P n° 2016-2595 du 13 mai 2016).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet visera une certification environnementale BREEAM (Méthode d'évaluation des performances environnementales des bâtiments) niveau "Good".

Cela implique :

- * l'utilisation d'une charte chantier vert : tri des déchets, anticipation des pollutions accidentelles, relations de bon voisinage, ... ;
- * le recours à un écologue qui préconisera des mesures d'évitement, de réduction et de compensation notamment dans la reconfiguration de la friche (places perméables, noues paysagères, essences locales replantées, toiture végétalisée au niveau du nouveau bâtiment, installation de nichoirs et hôtels à insectes, ...);
- * la recherche de performances énergétiques du bâtiment créé (amélioration de la réglementation thermique) ;
- * la gestion des eaux pluviales sera adaptée au projet ;
- * des places pour véhicules électriques et dédiées au covoiturage seront mises en place ;
- * des abris à vélos supplémentaires seront installés (parking "personnel" et proximité du bâtiment Intersport) ;
- * un renforcement des cheminements piétons est également prévu dans le cadre du projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments apportés ci-dessus, de la nature et de l'importance limitée du projet sur un site commercial déjà largement aménagé et ne présentant pas de sensibilité écologique et patrimoniale, nous estimons que le projet objet de cette présente demande ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Rapport ds reconnaissances naturalistes du site du centre commercial Carrefour de Mably réalisées par Sage Environnement en octobre 2017
Annexe 8 : Eléments sur l'OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation) du secteur des Buttes (site du centre commercial Carrefour) visant notamment à une requalification du paysage et de ses perceptions
Annexe 9 : Etude de circulation sur le centre commercial Carrefour Mably - note de synthèse - réalisée par Transitec en décembre 2017

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Boulogne-Billancourt**

le, **12/12/2017**

Signature

 **CARMILA FRANCE**
58, Avenue Emile Zola
92649 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
Tél. : 01 58 33 63 00 - Fax : 01 58 33 63 01

CARREFOUR HYPERMARCHES
1 Rue Jean Mermoz
Zae Saint Guenault
91002 Évry CEDEX
SIRET : 451 321 335 00023 - APE : 4711 F

CARREFOUR HYPERMARCHES
1 rue Jean Monnet
Zoo Saint-Germain
91003 Évry-Grévy
SIRET : 481 237 246 0002 - 481 237 246 0003

CARREFOUR FRANCE
88 Avenue Foch
91000 Evry-Courcouronnes

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE

ANNEXE 2 : CARTE DE SITUATION DU PROJET

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DES ZONES D'AMENAGEMENT

ANNEXE 4 : ELEMENTS DESCRIPTIFS DU PROJET DONT UN PLAN DE L'AMENAGEMENT PROJETE

ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET

ANNEXE 6 : LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 LE PLUS PROCHE DU SITE DU PROJET

**ANNEXE 7 : RAPPORT DES RECONNAISSANCES NATURALISTES DU SITE DU CENTRE COMMERCIAL
CARREFOUR DE MABLY REALISEES PAR SAGE ENVIRONNEMENT EN OCTOBRE 2017**

ANNEXE 8 : ELEMENTS SUR L'OAP CENTRE COMMERCIAL DEFINIE DANS LE PLU DE MABLY

**ANNEXE 9 : ETUDE DE CIRCULATION SUR LE CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR MABLY [NOTE DE
SYNTHESE] REALISEE PAR TRANSITEC EN DECEMBRE 2017**

